

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2016**

**Présents** : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Thimoté Deprele, Mme Anne-Marie Fuet, M. Patrick Favre, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

**Secrétaire de séance** : Catherine Cinquin

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015.

### **Informations**

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil qu'il a reçu une invitation de Beaujolais Basket pour la soirée « Partenaire » qui aura lieu le 23 janvier. Annie Coperet représentera la commune.
- Informe les conseillers qu'ils recevront un tableau de la CCSB pour les inscriptions dans les commissions. Il demande aux conseillers de donner leurs inscriptions en mairie.
- Donne lecture d'un courrier de remerciement de l'ASA Beaujolais pour le passage de la 3<sup>ème</sup> Route du Salon qui s'est déroulé le 28 novembre 2015.
- Donne lecture d'un courrier de Carole Gerin, agent technique sur la commune.

### **Urbanisme :**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente une DIA pour la parcelle AE 427 au lieu-dit « Les Forchets ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **Lecture des courriers sollicitant un changement de destination**

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, donne lecture des courriers reçus demandant des changements de destinations:

- Mme Anne DUCO pour les parcelles AE 214 et AE 584 situées lieu-dit « Les Forchets », pour la parcelle AE 290 située lieu-dit « La Croix Blanche ».
- Mmes Sylviane MENICHON et Murielle PROLONGE pour le bâtiment AH 292 situé lieu-dit « les Vergers ».

### **CCSB : Système d'Information Géographique : convention de mise à disposition du service webSIG entre la CCSB et les communes membres**

Ce sujet sera reporté lors de la prochaine séance de conseil municipal. Des éléments complémentaires ont été demandés aux services de la CCSB.

### **Finances**

#### **Demande de subvention du Collège de Beaujeu pour un voyage scolaire**

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil qu'un voyage en Angleterre est organisé du 6 au 11 mars 2016 pour les élèves de 4<sup>ème</sup> du Collège de Beaujeu. Une subvention est demandée pour les 13 enfants de la commune de Régnié-Durette qui y participeront. Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'octroi de cette subvention pour aider financièrement les familles concernées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 30 € par élèves de Régnié-Durette pour participer au voyage en Angleterre, précise que les crédits seront inscrits à l'article 65738 du Budget primitif 2016.

### **Tarifs et participations 2016**

Jany Cancela, adjoint aux finances, propose au conseil les tarifs 2016 suite au travail de la commission finances

Droit d'occupation pour les forains : 40 € par manège

Droit de stationnement des commerçants ambulants : 3 € par semaine ou 80 € à l'année

Cimetière – columbarium : 15 ans : 600 €

30 ans : 900 €

Jardin du souvenir : gratuit

Cimetière – concession : 30 ans : 80 € le m<sup>2</sup>

50 ans : 150 € le m<sup>2</sup>

Cyberespace :

Abonnement : 11 € par famille et par an

Impression noir et blanc : 0.10 €

Impression couleurs : 0.30 €

Atelier informatique vendredi matin : 3 € le 2 heures

Atelier informatique lundi soir : 6 € les 2 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

Tarifs pour l'Espace Loisirs et la salle des fêtes, un tableau est distribué aux conseillers

Salles	Durée ou objet	Tarifs habitants de Régnié-Durette	Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures	Associations communales
Espace Loisirs	1 jour	<b>510 €</b> + frais eau, gaz, edf (caution de 1 500 € + 500 € ménage)	<b>950 €</b> + frais eau, gaz, edf (caution de 1 500 € + 500 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (caution de 1 500 € + 500 € ménage)
Bar Espace Loisirs	1 jour	<b>170 €</b> (Caution 1 500 € + 200 € ménage)		<b>Gratuité totale</b> (Caution 1 500 € + 200 € ménage)
	½ journée (uniquement pour les funérailles)	<b>70 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)	<b>70 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)	
Salle des Fêtes	1 jour sans cuisine	<b>130 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)	<b>200 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)
	1 jour avec cuisine	<b>200 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)	<b>300 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)	<b>Gratuité totale</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)
	2 jours sans cuisine	<b>250 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)	<b>360 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (Caution 800 € + 300 € ménage)
	2 jours avec cuisine	<b>320 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)	<b>500 €</b> (Caution 800 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)	<b>Gratuité totale</b> (Caution 800 € + 300 € ménage + 200 € ménage cantine)

Toute association ayant son siège sur Régnié-Durette depuis plus de 3 ans, aura la gratuité totale sans frais de fonctionnement. Tout transfert de cet avantage auprès d'un tiers privé justifiera l'annulation de celle-ci et pour une durée indéterminée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions tarifaires telles que présentées.

Salles	Durée ou objet	Tarifs habitants de Régnié-Durette	Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures	Associations communales
Terrain enherbé devant l'Espace Loisirs	1 jour	<b>500 €</b> (caution de 2 000 €)	<b>500 €</b> (caution de 2 000 €)	<b>Gratuité totale</b> (caution de 2 000 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention accepte la proposition tarifaire telle que présentée.

### **Vote des subventions 2016**

Distribution aux conseillers du tableau des subventions étudiées en commission finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 800 € pour le CCAS,
- 150 € pour APG-CATM,
- 60 € pour l'amicale des donneurs de sang,
- 3 440 € au restaurant scolaire du Sou des Ecoles,
- 2 € / jour/ enfant pour l'Amicale Laique de Beaujeu, soit une provision de 350 €,
- 2 000 € pour la coopérative scolaire,

- 2 € / jour/ enfant pour le Chat Pito, soit une provision de 1 500 €,
- 200 € de provision pour le remboursement de l'électricité prise au caveau pour les toilettes publiques,
- 600 € de provision pour le Sou des Ecoles pour le cabinet comptable chargé d'établir les payes des salariés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention, décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 000 € au budget « jeunes joueurs » de Beaujolais Basket sous réserve de la production de ce budget,
- 300 € pour les Resto du Cœur,
- 150 € pour les Sarmentelles.

### **Demande de subvention Cru Régnié pour la Fête des Crus 2016**

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que la commission finances est favorable pour verser une subvention pour l'organisation de la Fête des Crus. Une demande de subvention a été faite par le Cru Régnié d'un montant de 10 000 €. Il précise que la commission a souligné que cette somme était importante. La commission finances souhaiterait que cette subvention soit versée en 2 fois. Rapidement la somme d'un montant de 6 000 € et le solde en fonction du bilan de la manifestation.

*Monsieur le Maire lève la séance à 20h30 afin que Carine Jambon et Régine Péchard, puissent répondre aux interrogations des conseillers. La séance reprend à 20h36.*

Après débat, les conseillers votent à bulletins secrets.

Le conseil municipal est-il d'accord pour verser une subvention au Cru Régnié pour la Fête des Crus 2016 ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à l'unanimité, accepte de verser une subvention au Cru Régnié pour cette fête.

Le conseil municipal est-il d'accord pour verser une subvention d'un montant maximum de 10 000 € au Cru Régnié ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à 14 voix « pour » et 1 bulletin blanc, accepte de verser une subvention d'un montant maximum de 10 000 €.

Le conseil municipal est-il d'accord pour verser rapidement la somme d'un montant de 6 000 € ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à l'unanimité, accepte de verser la somme d'un montant de 6 000 € rapidement.

Le conseil municipal est-il d'accord pour verser la subvention d'un montant de 4 000 € restante sans condition ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à 8 voix « pour » et 7 voix « contre » décide de verser les 4 000 € restant sans condition sur l'année 2016.

### **Tarifs Raid Bleu et Traces off Road 2016**

Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal la proposition de la commission finances.

En ce qui concerne le Raid Bleu, il explique que la société Amada bénéficie de la gratuité association du Cru. La commission finances propose de maintenir le tarif actuel de 130 € de frais de fonctionnement + eau, électricité et gaz. De modifier les cautions à 1 500 € pour le bâtiment de l'espace loisirs et 500 € de caution pour le ménage.

Pour Traces off Road, la commission propose la location du terrain enherbé devant l'espace loisirs pour un montant de 500 € avec une caution pour ce terrain de 2 000 €. A titre exceptionnel pour l'année 2016, la commission fait une proposition à 250 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le tarif suivant :

Raid Bleu (Amada) : 130 € de frais de fonctionnement + eau électricité et gaz. Caution de 1 500 € pour l'espace loisirs et 500 € pour le ménage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention décide de fixer le tarif suivant :

Traces off Road : 500 € pour le terrain enherbé devant l'espace loisirs. A titre exceptionnel pour l'année 2016, 250 €. Caution de 2 000 € pour le terrain.

### **Devenir « Village d'accueil » et adhérer à la charte des « villages d'accueils »**

Jany Cancela, responsable de la commission commerces et artisanats, informe le conseil municipal que :

La politique d'accueil en Pays Beaujolais, portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB), a pour objectif d'attirer et d'installer des porteurs de projets et leur famille pour contribuer à redynamiser l'économie locale et la vie dans les communes du territoire.

Dans ce but il a été mis en place :

- Un réseau de « villages d'accueils ».
- Un poste de coordination du programme, et une équipe d'agents dans les communautés de communes en charge de l'accompagnement économique des projets.

- Un site internet qui présente et met en valeur le territoire, l'accompagnement proposé et les opportunités d'activités dans les villages d'accueil, dans une démarche de prospection de porteurs de projets.

Le financement de cette action est porté par le SMB, avec des participations de subventions européennes (FEDER), de l'Etat (FNADT) et régionales (CDDRA), et un autofinancement porté par les communautés de communes engagées dans la démarche dont la CCSB.

En s'impliquant dans la politique d'accueil du Pays Beaujolais, les communes s'engagent dans un programme de développement local intégré qui vise à promouvoir l'attractivité du territoire. A ce titre, les communes acceptent de s'impliquer dans une réflexion globale qui prend en compte la notion de bassin de vie, en cohérence avec les enjeux et objectifs de développement de son intercommunalité.

#### ✓ *Devenir « village d'accueil »*

Pour devenir « village d'accueil », la commune s'engage à constituer un comité d'accueil, composé de personnes bénévoles : élus, habitants, représentants d'associations, ..., qui seront le relais local pour :

- Rassembler les informations concernant la commune (activités, services, écoles, commerces, etc.) pour le site internet
- Assurer une veille sur « l'offre » de la commune : immobilier, locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre...
- Etudier les demandes d'installation à partir des besoins des candidats.
- Accueillir et accompagner les familles dans leur installation : répondre à leurs questions, les mettre en relation, donner les renseignements utiles pour faciliter leur intégration locales : personnes ou réseaux ressources, services, associations...

Après l'exposé de Jany Cancela et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de devenir « village d'accueil et adhère à la charte des villages d'accueils afin de faire connaître la commune auprès des diverses personnes et entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

### **Commissions communales : personnes extérieures invitées**

#### **Commission sports salles et terrain et relation avec les associations**

Jean-Pierre Botteron propose pour sa commission, Benoît Chagny et Michel Audard. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 2 personnes dans cette commission.

#### **Commission bâtiments, Patrimoine, cimetières**

Georges Montel propose pour sa commission, Benoît Chagny, Jean-Marc Duthel et Paul Desplace. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 3 personnes dans cette commission.

#### **Commission voirie**

Patrick Favre, propose pour sa commission, François Désigaud, Christian Péchard, Jean-Michel Gaudet, Paul Desplace, Jean Noirard. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 5 personnes dans cette commission.

#### **Commission école**

Catherine Cinquin propose pour sa commission, Murielle Prolange et Aurélie D'Halluin. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 2 personnes dans cette commission.

#### **Commission cyberspace**

Annick Desplace propose pour sa commission, Murielle Prolange, Michèle Robin, Marie-France Chatelus et Marie-Cécile Authier. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 4 personnes dans cette commission.

#### **Commission festivités accueil**

Annick Desplace propose pour sa commission, Colette Montel, Michèle Robin et Murielle Prolange. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 3 personnes dans cette commission.

### **Commissions communales et intercommunales**

#### **Commission bâtiments**

Georges Montel informe le conseil qu'il a rendez-vous avec la directrice de l'école le 22 janvier afin de faire un point sur les travaux à prévoir.

Il informe le conseil que la statue de la « vierge à l'enfant » est de nouveau dans l'église.

Les cimetières seront à voir pour la reprise des concessions.

#### **Commission fleurissement**

Annie Coperet donne lecture du résultat du concours de fleurissement pour l'année 2015. Le jury de canton était passé le 7 juillet 2015. La note est de 72/100, les commentaires sont les suivants : « Nous apprécions cette équipe municipale qui

s'inscrit dans une bonne démarche environnementale (gestion de l'eau, zéro phyto...). Le fleurissement est de qualité et la commune est propre. Les deux petits massifs d'annuelles à l'entrée de l'église seraient peut-être à supprimer au profit de massifs de rosiers ou d'annuelles occupant la totalité de l'espace. Nous adressons nos félicitations aux acteurs de la commune pour leur investissement dans le fleurissement et l'amélioration du cadre de vie ».

### **Commission communication**

Annie Coperet informe le conseil que le bulletin municipal sera prêt début mars. Une distribution des comptes-rendus des conseils municipaux se fera prochainement. La commission devra revoir la feuille de distribution.

### **Commission urbanisme**

Françoise Coquillion travaille sur les dossiers en cours. Elle attend d'avoir constitué la commission avec les personnes extérieures invitées avant de la réunir.

### **Commission associations**

Jean-Pierre Botteron programmera rapidement une réunion avec les présidents d'association.

### **Commission cyberspace**

Annick Desplace informe le conseil que la commission se réunira le 26 janvier à 19h30.

### **Commission festivités**

Annick Desplace informe le conseil que la commission se réunira le 2 février 20h30.

### **Commission école**

Catherine Cinquin informe le conseil qu'elle rencontrera le 22 janvier la directrice de l'école avec la commission école. Elle a demandé à Jany Cancela et Georges Montel d'être présents. Ils vont faire un état des lieux des travaux à programmer à l'école.

Elle informe également le conseil qu'elle avait déjà rencontré la directrice afin de lui parler d'un éventuel partenariat avec l'école élémentaire Paul-Emile Victor de Lyon 8<sup>ème</sup>.

Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage pour les « Nouvelles Activités Périscolaires » s'est réuni le mardi 19 janvier, pour le suivi du PEDT (Projet éducatif territorial). Agnès Crozet, Perrine Perrault et Danielle Mondière ont présentés les activités. Il y a une importante coordination entre Agnès et Perrine sur les activités et la sécurité. Danielle Mondière gère une douzaine de bénévoles. Une enquête sera effectuée en fin d'année auprès des élèves et des parents. A chaque fin de période, un spectacle est organisé afin de les enfants puissent voir le travail des autres groupes. Le tarif pour la commune est de 30 € par an et par enfant. Cette cotisation contribue à l'achat des différentes fournitures.

Elle remercie les bénévoles et le personnel communal.

### **Sybémol**

Catherine Cinquin informe le conseil qu'une réunion pour le budget aura lieu le lundi 29 février.

### **Commission voirie**

Patrick Favre informe le conseil qu'il travaille sur le programme voirie 2016. La commission se réunira début février.

Paul Bady a commencé le déneigement, il a signalé un problème avec la saleuse, il va falloir la réparer.

### **Commission intercommunale**

Suite au conseil communautaire du 17 décembre 2015, le bureau est constitué d'un président et 10 vice-présidents.

Président : Bernard Fialaire

1<sup>er</sup> Vice-président : Sylvain Sotton

2<sup>ème</sup> Vice-président : Jacky Ménichon

3<sup>ème</sup> Vice-président : Frédéric Miguet

4<sup>ème</sup> Vice-président : Frédéric Pronchery

5<sup>ème</sup> Vice-président : Evelyne Geoffray

6<sup>ème</sup> Vice-président : Serge Fessy

7<sup>ème</sup> Vice-président : Jacques Duchet

8<sup>ème</sup> Vice-président : Jean-Paul Chemarin

9<sup>ème</sup> Vice-président : Yves Devillaine

10<sup>ème</sup> Vice-président : Daniel Michaud

### **Questions diverses**

Une réunion a eu lieu à la Préfecture de Lyon concernant l'accident mortel à la Croix Penet. Il y a eu une augmentation des accidents sur 2015 dans le Rhône. C'était une réunion de travail pour la commune de Régnié-Durette, participaient, des gendarmes de Beaujeu, des gendarmes de Lyon, une personne de la sécurité routière de la Préfecture une personne du Département et Monsieur le Maire. Un rapport va être effectué afin de sécuriser ce carrefour.

Une réunion à la mairie de Lyon est prévue le jeudi 28 janvier pour la Fête des Crus. Monsieur le Maire participera à cette réunion accompagné des 1er et 2ème adjoints. Le Cru propose de mettre un nom à connotation lyonnaise à l'esplanade à côté de l'église dans la cadre du partenariat avec Lyon pour la Fête des Crus.

Monsieur le Maire accompagné d'une adjointe et d'un conseiller municipal, ont reçu Messieurs Desmules concernant le dossier de la cour des miracles. Ce dossier est passé dans les mains de 3 maires successifs. Un nouveau découpage avec 3 parcelles de la même superficie est présenté. Des conseillers précisent qu'un jugement avait été rendu, sur ce jugement, il est précisé que la cour des miracles est en indivision entre M. Bouillard, M. Desmules et la Commune de Régnié-Durette.

Une entreprise pour la maintenance de la chambre froide au multiservices a été contacté.

Le contrat de téléphone de la mairie a été renégocié.

Un contrat de maintenance du défibrillateur a été signé.

L'espace loisirs sera prêté au Lion's Club pour l'association « Rêves » le 2 et 3 avril 2016.

Il serait nécessaire que pour le passage du Paris-Nice qui aura lieu le jeudi 10 mars, les forains ne montent pas leurs manèges et que les plots soient enlevés, mais il s'avère que ces demandes seront difficiles à satisfaire.

Les habitants du hameau des Bulliats se sont rencontrés et ont fait remonter des points concernant la sécurité du hameau. Ils souhaiteraient que soit :

- mis un panneau « chaussée rétrécie ».
- faire un marquage au sol, refaire les bas-côtés au bois des Gauts
- qu'un feu soit installé à Saint-Vincent afin qu'il y ait moins de passage dans le hameau
- un panneau signalant un arrêt de bus à la Croix des Reyssiers

Une question sur le débit internet a été posée

Ils se demandent également pourquoi le cyberspace ne fait pas partie du réseau de la communauté de communes. La responsable du cyberspace informe que la mise en réseau avec la médiathèque « le Singulier » est en projet.

Une demande pour un arrêt de bus et de l'éclairage est faite pour « les Chastys ».

Le Club Lou Gras Motte demande à ce que la salle des fêtes soit mieux indiquée depuis la place de l'église.

Des demandes de numérotations de bâtiments ont été faites en mairie.

A Saint-Vincent, le dépôt des cuves sur un terrain privé nuisent à la visibilité. Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré accompagné d'un conseiller le propriétaire du terrain et qu'il lui a assuré que les cuves seraient enlevées avant la fin de l'année. Une demande auprès du service de la sécurité routière de la Préfecture sera faite.

L'horloge de l'église n'est toujours pas à l'heure, le problème sera résolu par quelques conseillers.

Les travaux pour la protection des vitraux pourront commencer dès que le 1<sup>er</sup> acompte sera versé. Une fois que les restes à réaliser seront élaborés.

Un conseiller désire être informé sur le dossier d'achat de la parcelle AL 171. L'acte n'a toujours pas été signé, la succession s'est terminée il y a peu de temps.

A l'espace Loisirs, il y a un problème avec le mécanisme des panneaux de basket. Un devis a été fait en septembre, il est en mairie.

Sur un constat des parents d'élèves, des pigeons ont nichés juste au-dessus du panneau d'affichage de l'école. Il y a beaucoup de déjections.

La gérante du multiservices demande si la commune peut faire des essais d'alarmes incendie.

Une personne serait intéressée pour l'achat de la banque réfrigérée qui a été enlevée du multiservices.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 février à 19h00.

**La séance est levée à 23h25**